



Alerte !

Le ministre annonce 36h de « formation » pour les enseignants !

Réagissant aux résultats de l'enquête PISA, le ministre Geffray a indiqué publiquement « *Dans le premier degré, les 18h annuelles de formation pourront être modulées jusqu'à 36 heures, en fonction des besoins exprimés par les équipes.* »

Quelques jours avant, les organisations syndicales avaient reçu du ministère à un groupe de travail mardi 22 septembre : « ORS refonte de la partie 108 heures »

Rappelons quelles sont aujourd'hui nos obligations règlementaires de service (ORS) :

Le décret n°2017-44 du 29 mars 2017 précise que les obligations de service des personnels sont constituées :

- ✓ De 24 heures hebdomadaires d'enseignement
- ✓ De 108 heures annualisées réparties de cette manière :
 - 36 heures consacrées aux APC ;
 - 48 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS ;
 - 18 heures consacrées à des actions de formation continue ;
 - 6 heures consacrées aux conseils d'école.

Déjà aujourd'hui, ces ORS sont remises en cause par les inlassables tentatives des IA-DASEN d'accroître sans cesse le temps de travail des enseignants : à chaque fois, le SNUDI-FO intervient pour les faire respecter.

Mais que signifient les propos du ministre concernant le passage de 18h à 36h de « formation » pour les personnels ?

Entend-il augmenter nos ORS au-delà de 108h ? La formation passerait-elle de 18h à 36h pour tous les collègues ou pour une partie seulement comme le ministre le sous-entend ? Comment déterminer « le besoin des équipes » évoqué par le ministre ? Si les 108h sont formellement respectées, à la place de quoi ces 18h de formation supplémentaires se mettraient-elles en place ?

Si le ministère entend améliorer la formation des enseignants, il n'a qu'à revenir à une vraie formation sur temps de classe en remplaçant les personnels qui y participent ! Il n'a qu'à respecter la liberté pour les personnels de s'inscrire aux animations pédagogiques de leurs choix. Et surtout qu'il abandonne tous les dispositifs visant à faire peser une pression permanente sur les personnels tout en augmentant leur temps de travail : évaluations d'école, résidences, pédagogiques, constellations...

Pour le SNUDI-FO, et au moment où nombre d'IA-DASEN piétinent déjà nos ORS, les annonces ministérielles ne peuvent que dissimuler une nouvelle offensive contre nos conditions de travail.

Le SNUDI-FO interviendra lors du groupe de travail pour refuser catégoriquement que cette prétendue « refonte » conduise à une augmentation du temps de travail des PE ou à une remise en cause de leurs ORS.

Le SNUDI-FO rendra compte des propositions du ministre lors du GT du 22 septembre.

Montreuil, le 17 septembre 2026